

# Le comité référendaire contre Taoua est formé

**Les opposants au projet de tour à Beaulieu n'attendent plus qu'un feu vert formel pour commencer la récolte des signatures qui permettraient de faire voter les Lausannois**

Les partis lausannois qui ont voté contre le projet Taoua n'en avaient pas fait mystère lors du débat au Conseil communal (24 heures du 26 septembre): ils avaient l'intention de lancer un référendum contre cette tour de 85 mètres à Beaulieu. Le comité référendaire est bel et bien constitué, indiquait l'ATS, hier. La récolte de signatures devra toutefois encore attendre.

Ainsi, le comité référendaire réunira l'ensemble du monde politique lausannois, mis à part les libéraux-radicaux et les socialistes, qui ont formé ensemble une majorité favorable au projet municipal. De même, leur alliance l'avait emporté face à l'envie d'une partie du Conseil de provoquer un référendum spontané.

«Notre parti était divisé sur la tour, mais pratiquement unanime pour faire voter le peuple», rappelle le président des Verts lausannois, Vincent Rossi. Plusieurs membres de sa section participeront donc à la récolte des quelque 8300 signatures nécessaires pour faire aboutir le référendum. Ses

alliés de La Gauche seront de la partie, ainsi que l'UDC. Non représentés au Conseil, les Vert'libéraux ont rejoint le mouvement via la députée Graziella Schaller.

Hors partis, le Collectif Beau-Lieu, le Mouvement pour la défense de Lausanne et la Société de développement du Nord sont aussi engagés. Opposant de la première heure, c'est le Collectif Beau-Lieu qui assure la présidence du comité référendaire, en la personne de Laurent Marmier.

---

«Il faudra mouiller la chemise pour réunir les 8300 signatures»

**Laurent Marmier**, président du comité référendaire

---

Autant dire que la phase de récolte de signatures ne manquera pas de soutiens. «Nous aurons trente jours pour les réunir et il faudra mouiller la chemise pour y arriver», estime toutefois Laurent Marmier. La récolte devrait commencer ces prochaines semaines, mais pas avant que plusieurs étapes formelles ne soient franchies. Le comité doit surtout attendre que la décision du Conseil communal soit validée par le Canton.

**Alain Détraz**